

COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 20 JUIN 2025 (14H30 – 16H30)

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (CS du 21 février 2025) ET SUIVI DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE DU PRÉSIDENT

II. ACTUALITÉS ET INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTS DOSSIERS EN COURS

Actualités (trafic, extra-aéronautique, aménagement et travaux)

Focus thématiques :

- Présentation par la SEACFA du Plan d'affaires des salons Chartoires (2^{ème} étage)
- Budget Supplémentaire
- Arrêt chantier ombrières et projet photovoltaïque
- Retour sur la rencontre avec les parlementaires du Puy-de-Dôme et de l'Allier sur le financement des missions régaliennes.

III. RAPPORTS DU COMITÉ SYNDICAL POUR DÉLIBÉRATIONS

- Rapport n°1 : Diverses nominations :
- Nomination de 2 délégués à la commission d'appel d'offres - CAO : départ de Damien BALDY suppléant de Jean-Paul CUZIN et de Brice HORTEFEUX suppléant de Yannick LUCOT - Président d'office de la CAO ;
 - Nomination à la commission de délégation de service public - CDSP : départ de Damien BALDY suppléant de Anne-Marie PICARD ;
- Rapport n°2 : Désignation d'un représentant à la commission consultative de l'environnement - CCE)
- Rapport n°3 : Protocole d'accord sur les ombrières du parking personnel
- Rapport n°4 : Compte Administratif
- Rapport n°5 : Compte de Gestion
- Rapport n°6 : Rectificatif d'écritures sur le résultat antérieur
- Rapport n°7 : Amortissements
- Rapport n°8 : Affectation du résultat 2024
- Rapport n°9 : Convention avec le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme
- Rapport n°10 : Décision sur le plan d'investissements des salons Chartoires

Rapport n°11 :	Budget supplémentaire
Rapport n°12	Point étape du projet global photovoltaïque et décision de poursuivre
Rapport n°13 :	Validation du compte-rendu du comité de suivi de la DSP - CDS
Rapport n°14 :	Compte rendu de la commission d'appel d'offres
Rapport n°15 :	Demande de prolongation de l'AOT SLICOM

IV. QUESTIONS DIVERSES

COMITE SYNDICAL du 21 février 2025

Compte-rendu

Le Comité Syndical dûment convoqué par courrier du 27 janvier 2025 s'est tenu en présentiel de 14h à 15h45 à l'aéroport de Clermont, sous la présidence de Monsieur Brice HORTEFEUX, Président du SMACFA.

Étaient présents :

Titulaires :

Mesdames Valérie BERNARD, Elisabeth BRUSSAT, Sylvie LEGER, Christine MANDON, Anne-Marie PICARD ;
Messieurs, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Louis GISCARD D'ESTAING, Yannick LUCOT, Henri GISSELBRECHT, Serge PICHOT et Monsieur Brice HORTEFEUX, Président du SMACFA et président de séance.

Suppléants :

Monsieur François RAGE.

Personnes invitées :

Jean-Léopold VIE, Directeur de l'aéroport (SEACFA-VINCI Airports), présent en début de Comité Syndical (Partie actualités)
Frédéric FOURNIER, Directeur opérationnel du Fonds OSER, présent en introduction de l'étude du rapport n°1

Étaient absents ou excusés :

Titulaires :

Mesdames Anne BABIAN-LHERMET (a donné pouvoir à Madame Sylvie LEGER),
Madame Hélène VEILHAN,
Messieurs Frédéric AGUILERA, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Flavien NEUVY, Thomas WEIBEL.

Suppléants :

Mesdames Stéphanie CARTOUX, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Sylvie DI NALLO,
Messieurs Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Sébastien DUBOURG, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Quorum	Présents	Total des voix
9	13	14

Ordre du jour

Approbation du dernier compte-rendu (CS du 2 décembre 2024)

Suivi des délégations de compétences du Président

Actualités et points d'information sur les différents dossiers en cours

- Suivi de la DSP
- Analyse du trafic, de l'extra-aéronautique et des travaux
- Débat sur le financement des missions régaliennes

Rapports du Comité syndical pour délibération

- Rapport n°1 Photovoltaïque : étude du partenariat avec le Fonds OSER
- Rapport n°2 Développement de l'offre aérienne
- Rapport n°3 Budget primitif 2025.
- Rapport n°4 Acquisitions de parcelles

Agenda et questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Le compte-rendu de la réunion est adopté à l'unanimité.

2. Suivi des délégations de compétences du Président

Les arrêtés courriers et marchés signés par le Président depuis le dernier comité syndical sont explicités en séance.

Arrêtés : délégation de signature confiée à Delphine AVOCAT et Emmanuel BOUHIER (dont marchés publics jusqu'à concurrence de 221 000 € HT)

Courriers :

- divers courriers de suivi des marchés (régularisations administratives, avenant, etc...)
- divers courriers de suivi de la DSP (demande de réaction aux conclusions du dernier Comité de suivi, demande de remboursement de la taxe foncière, etc.)
- (19/12/24) à l'attention des parlementaires et têtes de réseau du Puy de Dôme, des élus syndicaux et des 3 Présidents des collectivités membres sur les suites à donner aux échanges avec Anne RIGAIL, DG Air France
- (22/01/25) à l'attention de Damien CAZE, DG Aviation civile, sur les suites données à l'audit sur les coûts de sûreté et de sécurité de l'aéroport visant à lever le risque d'un remboursement de trop perçu de 2M€

Marchés : 6 lettres de commandes ont été signées par Emmanuel BOUHIER

INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT HT €
Diagnostic amiante cuisine 2ème étage	AC ENVIRONNEMENT	5 330
Evacuation de matériaux	EIFFAGE	6 125
Assistance juridique (impact photovoltaïque sur le contrat de DSP)	PARME AVOCAT	900
Logiciel de gestion de paie	GPA PAIE	1 190 annuel (+29,90 mensuel)
Contrôle technique bâtiment ACL	QUALICONSULT	2 260
CSPS bâtiment ACL	QUALICONSULT	2 380

3. Actualités de l'aéroport et point d'information sur les dossiers en cours

Ressources humaines du SMACFA : Depuis le 15 janvier 2025, le poste d'assistante administrative et financière est pourvu par voie de recrutement externe.

Suivi de la délégation de service public : Sabine GRANGER a été nommée en février directrice générale de VINCI Autoroutes ; ce jour, la présidence de la SEACFA est assurée par intérim par Madame VESQUE-JEANCARD. Le délégataire annonce par ailleurs des mouvements dans l'équipe de direction notamment le départ du responsable maintenance.

Développement aérien :

- Les résultats trafic de 2024 ont été rendus publics mi-janvier, avec 228 645 passagers (-0,8% par rapport à 2023, lié à une baisse de 5% sur la ligne de CDG) et 4 938 mouvements commerciaux (+0,8%),

- Le trafic affaires est en progression par rapport à 2023, avec 6 677 mouvements (+1,3%) et 1 677 passagers (+2,8%)
- Le trafic fret est en progression par rapport à 2023 avec de 3 540 tonnes (+19%) et 102 vols cargos (+34%), des résultats records par rapport à 2019,
- La 12^e édition du Salon des voyages qui s'est tenu du 17 au 19 janvier dans le hall de l'aéroport a accueilli 15 exposants et 5 500 visiteurs selon la SEACFA.
- Un courrier de mobilisation et de recueil des besoins de mobilité aérienne a été adressé début février par la Région aux grandes entreprises du Puy-de-Dôme ; ce courrier est cosigné par Fabrice PANNEKOUCKE et Laurent WAUQUIEZ.

Développement extra-aéronautique :

- Les aéroclubs ont été reçus conjointement par Jean-Léopold Vié et Emmanuel Bouhier le 14 février pour étudier la possibilité de fermer à terme (horizon 2029) la piste en herbe 08-26, actuellement en restriction d'usage aux ULM, pour y installer un parc photovoltaïque au sol. Les aéroclubs ne sont pas hostiles au projet, à la condition d'étendre l'usage de la piste à quelques aéronefs et pilotes identifiés et de réintégrer les dépenses d'entretien des pistes en herbe dans le forfait des redevances payé par les aéroclubs.
- Salons du 2^e étage et restauration : la réalisation du cahier des charges visant à supprimer les équipements hors service et remettre en état la zone de la cuisine est en cours (lancement de la consultation courant mars) ; pour la suite du projet, la SEACFA travaille à son plan d'affaires pour l'exploitation de ces surfaces.
- Zone Nord à urbaniser : la consultation pour recruter un architecte urbaniste est en cours ; la réception des offres est fixée au 14 mars.
- La SEACFA vient de lancer un appel à manifestation d'intérêt à large spectre pour l'occupation des parcelles disponibles en ZIAS.

Développement foncier & travaux

- Rénovation énergétique des bâtiments : la phase DCE est en cours de finalisation, la consultation sera mise en ligne sur la fin du 1^{er} trimestre. Une CAO sera programmée sur le 2^{ème} trimestre pour valider le marché de travaux.
- Construction du bâtiment pour l'aéroclub Clermont Limagne : la consultation est en cours le retour des offres est fixé au 28/02. Le démarrage des travaux est conditionné à l'achat du terrain appartenant à l'Etat.
- Séquestration carbone des prairies : les travaux de plantation des haies sont programmés sur le mois de mars. Concernant le projet d'expérimentation sur les prairies, celui-ci a été retenu dans le cadre de l'appel à projet 2024 du programme infrastructures, territoires, transport, énergies, écosystèmes et paysages (ITTECOP) lancé par le ministère de la transition écologique. Pour donner suite au PLF 2025, le financement est reporté sur 2026, des dossiers peuvent être débloqués courant 2025.
- Ombrières Photovoltaïques sur le parking du personnel : l'analyse des offres pour attribuer les marchés est en cours (notifications début mars).
- Alimentation postes avion 400hz - GPU : les travaux sont terminés, la livraison des équipements mobiles est réalisée, la formation des personnels est le 25 février.
- Rénovation des nefs 1, 2 et 3 : les travaux sont en cours de réalisation, fin estimée en septembre.

Débat sur le financement des missions régaliennes : la loi de finances 2025, dorénavant adoptée, contient une disposition (article 133) mettant fin à l'apurement par l'Etat du solde négatif des missions régaliennes pour les aéroports de classe 3. Cette disposition fait porter un risque financier à l'aéroport de Clermont-Ferrand et compromet l'attractivité de la Délégation de Service Public (DSP) de l'exploitation aéroportuaire lors de son renouvellement en 2030. Une rencontre avec les parlementaires du Puy-de-Dôme est souhaitée.

4. Rapports « pour décision » du Comité Syndical

Les délibérations du CS du 21/02 ont été **adoptées à l'unanimité**.

Les délibérations sont publiées conformément à la législation.

Rapport n°1 : STRATEGIE PHOTOVOLTAIQUE - Partenariat avec le Fonds OSER -

Pour déployer sa stratégie photovoltaïque, le SMACFA a 3 possibilités :

1. Création d'une société de projet (SAS ENR) dans laquelle le SMACFA pourrait-être co-investisseur aux côtés du fonds d'investissement et d'autres partenaires à déterminer ; nécessité de contracter un marché d'accompagnement juridique
2. Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) porté par le Syndicat mixte ;
3. Lancement d'un AMI porté par la Société d'exploitation.

Monsieur Frédéric FOURNIER directeur opérationnel du fonds OSER a présenté le mode d'intervention de ce fond, en appui des collectivités (opportunité, mode opératoire et calendrier).

Le débat qui s'en est suivi entre les élus a porté sur le risque qu'il convient de mesurer pour les 2 premiers scénarii d'ici le prochain Comité syndical à des fins d'arbitrage.

Rapport n°2 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE AERIENNE

Conformément à la réglementation européenne, il a été opéré un calcul des charges et recettes incrémentales pour l'aéroport, sur la base des propositions établies par de compagnies et liées à l'ouverture des liaisons de Porto, Fès, Londres et Alger. Ce calcul fait apparaître une VAN positive sur la période d'exécution des contrats (respectivement 2 et 3 ans).

Rapport n°3 : BUDGET PRIMITIF 2025

Le Budget primitif 2025 comprend :

- Un maintien des contributions statutaires
- Un emprunt d'équilibre en section d'investissement de 881 385 €
- Des investissements à hauteur de 6 619 000 € (écritures réelles)
- Des dépenses de fonctionnement stables

Les contributions s'effectueront en 2 versements : le premier de 60% au premier trimestre 2025 et le second sera versée au cours du quatrième trimestre de l'exercice en fonction des prévisions d'atterrissage budgétaires et d'exécution du programme d'équipement de l'exercice.

BP 2025	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	7 130 615 €	7 130 615 €
INVESTISSEMENT	6 893 000 €	6 893 000 €

Rapport n°4 : ACQUISITION PARCELLES

La DGAC a souhaité mettre en vente 3 parcelles situées sur le domaine aéroportuaire (BS146, BS147, BS152). Il s'agit notamment du bâtiment du Terminal Affaires, du bâtiment de l'ancienne délégation régionale de l'Aviation Civile et du terrain sur lequel sera bâti l'aéroclub ACL.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**
Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

**DÉLIBÉRATION n° 5 / 2025-06 : Nomination de 2 délégués à la CAO
et d'un délégué à la CDSP**

Nomination de 2 délégués à la commission d'appel d'offres :

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant la nomination de Monsieur Brice Hortefeux à la présidence du SMACFA le 24 octobre 2024 et président d'office de la CAO ;

Considérant le départ de Monsieur Damien Baldy, suppléant de Monsieur Jean-Paul Cuzin ;

Considérant que la seule liste des suppléants présentée est la suivante : Valérie Bernard et Frédéric Aguilera.

Il a été proposé, sur décision à l'unanimité de l'assemblée délibérante, de ne pas procéder au vote à scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement. Les résultats sont les suivants :

- Madame Valérie Bernard élue suppléante de Monsieur Jean-Paul Cuzin ;
- Monsieur Frédéric Aguilera suppléant de Monsieur Yannick Lucot.

Nomination d'un délégué à la commission de délégation de service public :

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales selon lequel la commission de délégation de service public est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code ;

Vu les articles D.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le départ de Monsieur Damien Baldy, suppléant ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission de délégation de service public ;

Considérant que le vote doit avoir lieu à bulletin secret mais que le comité syndical a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée ;

Considérant que la seule liste présentée est la suivante : Madame Sylvie Léger.

Il a été proposé, sur décision à l'unanimité de l'assemblée délibérante, de ne pas procéder au vote à scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement. Les résultats sont les suivants :

- Madame Sylvie Léger, élue à l'unanimité, suppléante de Madame Anne-Marie Picard.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL.

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 6 / 2025-06 : Nomination d'un représentant à la commission consultative de l'environnement et de son suppléant

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'aviation civile ;

VU le code de l'environnement notamment l'article L. 571-13 ;

VU la loi n° 85-696 du 11 juillet 1985 relative à l'urbanisme au voisinage des aérodromes, notamment son article 2 ;

VU le décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;

Considérant que la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne est constituée par des représentants sur nomination préfectorale :

- Des professions aéronautiques :

- Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome : Syndicat national des contrôleurs aériens (1 titulaire, 1 suppléant), Syndicat CGT (1 titulaire, 1 suppléant) ;
- Usagers de l'aérodrome : Air France (1 titulaire, 1 suppléant), Ryanair (1 titulaire, 1 suppléant) ;
- Représentants de l'exploitant de l'aérodrome : SEACFA-VINCI Airports (2 titulaires, 1 suppléant) ;

- Des représentants des collectivités locales :

- Clermont Auvergne Métropole (2 titulaires, 2 suppléants) ;
- Communes (2 titulaires, 2 suppléants) ;

- Conseil régional (1 titulaire, 1 suppléant) ;
- Conseil départemental (1 titulaire, 1 suppléant) ;
- Des associations (6 titulaires, 6 suppléants).
- En outre, assistent de façon permanente aux réunions, sans voix délibérative, les représentants des administrations suivantes :
 - Direction départementale des Territoires
 - ARS – délégation territoriale du Puy-de-Dôme
 - DREAL
 - Direction départementale de la police aux frontières
 - Gendarmerie des transports aériens
 - Direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est

Considérant les échanges avec les services de la préfecture concernant l'absence de représentant du SMACFA, il convient de désigner un représentant et un suppléant pour représenter le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Clermont-Ferrand pour siéger au collège des professions aéronautiques

Considérant l'exigence de maintien de l'équilibre des pouvoirs, un des deux sièges de la SEACFA est attribué au SMACFA ;

Considérant que le comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré accepte de ne pas procéder au vote à bulletin secret en application des dispositions de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales et de voter à main levée DIT que Monsieur Flavien Neuvy est candidat aux fonctions de titulaire et Madame Anne-Marie Picard, suppléante, de la Commission consultative de l'environnement auprès de l'Aéroport de Clermont-Ferrand.

Il a ensuite été procédé au vote à main levée.

- Monsieur Flavien Neuvy, élu à l'unanimité, titulaire.
- Madame Anne-Marie Picard, élue à l'unanimité, suppléante.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 7 / 2025-06 : Protocole d'accord SMACFA-SEACFA Réalisation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'aéroport

Vu la délibération du 8 mars 2024, concernant le lancement des études de maîtrise d'œuvre et pour une révision du contrat de DSP en matière de redevances reversées par la SEACFA ;

Vu le courrier du 4 septembre 2024 proposant à la SEACFA des principes invitant à la rédaction d'un avenant, basés sur un prix du MWh multiplié par la quantité prévisionnelle de production ;

Vu les comités de suivi des 17 septembre 2024 et 8 octobre 2024 exprimant le désaccord de la SEACFA sur les principes proposés et en proposant un nouveau basé sur l'amortissement du bien créé ;

Vu le comité de suivi de la DSP du 1 avril 2025 proposant un protocole d'accord par le SMACFA basé sur l'amortissement mais refusé par la SEACFA avec comme conséquence l'arrêt du chantier ;

Vu le courrier du 14 avril 2025 de la SEACFA confirmant son refus et exigeant l'arrêt du chantier.

Vu le courrier du 30 avril 2025 de la SEACFA répondant positivement à la demande du SMACFA par courrier du 25 avril 2025.

Considérant la réunion de négociation du 12 mai qui a permis de formaliser un nouveau protocole d'accord proposé en annexe ;

Le Président présente le rapport concernant le protocole d'accord, entre le SMACFA et la SEACFA. Ce protocole permet de reprendre le chantier et les parties conviennent de trouver ultérieurement un accord sur le montant des redevances à appliquer pour l'intégration du bien créé dans le périmètre de la délégation pour permettre l'autoconsommation électrique de l'exploitant.

Afin de conserver de bonnes conditions réglementaires, la SEACFA devra faire la demande de raccordement avant la fin juin.

Après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité, les termes du protocole et autorise le Président à le signer.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**
Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 8 / 2025-06 : Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Il peut se résumer comme suit (page 13-14 du CG)

2024	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	4 266 347,06 €	4 162 246,88 €	-104 100,18 €
INVESTISSEMENT	1 833 988,39 €	3 037 371,31 €	1 203 382,92 €
TOTAL	6 100 335,45 €	7 199 618,19 €	1 099 282,74 €
RESULTAT N-1			4 601 760,11 €
RESULTAT CLOTURE			5 701 042,85 €

BILAN (p2)

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE	43 843,39 k€	FONDS PROPRES	47 382,58 k€
ACTIF CIRCULANT	6 228,67 k€	DETTES	2 318,91 k€
TOTAL ACTIF	50 072,06 k€	TOTAL PASSIF	50 072,06 k€

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constate que les résultats du compte de gestion 2024 du Trésorier sont identiques à ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Adopte l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier au 31 décembre 2024, l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice budgétaire 2024 ;

Vote le présent compte de gestion 2024.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 13
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 9 / 2025-06 : Approbation du compte administratif 2024

L'article L. 2121-14 du CGCT dispose que, dans les séances où le compte administratif est débattu, le comité syndical élit son président.

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2024 dressés par le payeur régional ;

Vu les comptes administratifs 2024 ;

Vu l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du président et les écritures du compte de gestion du trésorier municipal ;

Vu le compte de gestion, relatives aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats d'exécution du budget principal ;

Vu le rapport présenté par la 1e Vice-présidente et présidente de séance (voir annexe) ;

	Mandats émis (DEPENSES)	Titres émis (RECETTES)	Résultats
FONCTIONNEMENT	4 266 347,06 €	4 162 246,88, €	- 104 100,18 €
INVESTISSEMENTS	1 833 988,39 €	3 037 371,31 €	1 203 382,92 €
TOTAL	6 100 335,45 €	7 199 618,19 €	1 099 282,74 €

Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif fait apparaître un solde d'exploitation négatif de – 104 100,18 €.

Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif fait apparaître un solde d'exploitation positif de + 1 203 382,92 €.

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif fait apparaître un résultat de + 1 099 282,74 € toutes sections confondues. En incluant la reprise des résultats des exercices antérieurs (4 601 760,11€), le résultat de l'exercice 2024 s'élève à **5 701 042,85€**.

Les **dépenses de fonctionnement** se sont élevées à **4 266 347,06 €**. (p 26 du CA 2024)

Elles se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général :	898 432,20 €
- Charges de personnel :	154 133,47 €
- Autres charges de gestion courante :	138 569,58 €
- Charges financières (+charges rattachées) :	37 840,50 €
- Transfert entre section :	3 037 371,31 €

Les **recettes de fonctionnement** se sont élevées à **4 162 246,88€**. (p28)

Elles se répartissent comme suit :

- Produits de services :	83 493,00 €
- Dotations, subventions :	3 308 691,00 €
- Autres produits de gestion courante :	663 212,88 €
- Transfert entre section :	106 850,00 €

Les **dépenses d'investissement** se sont élevées à **1 833 988,39 €**. (p25)

Elles se répartissent comme suit :

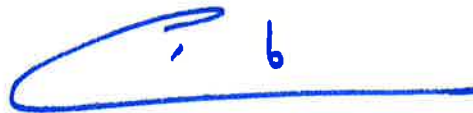
- Emprunts et dettes :	210 205,42 €
- Immobilisations incorporelles :	353 769,01 €
- Immobilisations corporelles :	67 977,84 €
- Immobilisations en cours :	1 095 186,12 €
- Transfert entre section :	106 850,00 €

Les **recettes d'investissement** se sont élevées à : **3 037 371,31 €**.

- Transfert entre section :	3 037 371,31 €
-----------------------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- Constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Arrêter les comptes après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution budgétaire ;
- Arrêter la reprise au budget 2025 d'un montant de 5 701 042,85 € ;
- Voter le présent compte administratif 2024.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 10 / 2025-06 : Rectificatif d'écritures sur résultat antérieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relatif aux modalités des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs ;

Considérant que l'instruction comptable M57 prévoit que ces opérations, étant des opérations d'ordre non budgétaires, ne donnent lieu ni à mandat ni à titre de recettes ;

Considérant que ces différences ont été sans conséquences sur l'exécution budgétaire 2024, pour laquelle le comptable public confirme la stricte concordance des données du compte administratif avec celles du compte de gestion et leur régularité comptable tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;

Considérant que le comptable public propose au comité syndical, afin de remédier à cette situation, la réconciliation des soldes à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2025, qui consiste à voter les reprises de résultats de clôture, tel que consigné sur le compte de gestion 2024 (état II 2) :

- Rubrique 001 - ligne investissement : 2.148.104,03€
- Rubrique 002 - ligne fonctionnement : 3.552.938,82€

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette rectification d'écritures lors du budget supplémentaire 2025.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

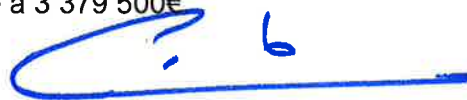
Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 11 / 2025-06 : Dotations aux amortissements

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté par le président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de procéder aux amortissements des biens de l'aéroport. La dotation est inscrite en Budget supplémentaire (BS) selon la ventilation présentée en séance. Le montant de la dotation pour 2025 s'élève à 3 379 500€



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 12 / 2025-06 : Affectation des résultats 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le compte administratif et de gestion 2024 du budget principal ;

Vu le rapport présenté par le Président,

Il convient de procéder, sitôt l'adoption du compte administratif 2024, à la détermination et à l'affectation du résultat à la fin de l'exercice 2024.

Le correctif exposé au rapport 6 est pris en compte.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter :

- Report du solde cumulé en section de fonctionnement 2025 : 3 552 938,82 €
- Report du solde cumulé en section d'investissement 2025 : 2 148 104,03 €



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 13 / 2025-06 : CDG Convention sécurité santé au travail

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2 ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics ;

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Adhère aux missions à compter du 1er janvier 2025,
- Autorise le président à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 14 / 2025-06 : Plan d'investissement aménagement des salons du 2^{ème} étage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20241202_delib_11_DOB,

Vu la délibération n°20250221_DELIB_3_BP_2025

Considérant que l'espace restauration géré par la société R2C RESTAURATION COLLECTIVE CASINO de 2011 à 2021 dans le cadre d'une AOT n'ayant pas été renouvelé et par manque de repreneur, la SEACFA souhaite redévelopper cette activité par ses propres moyens.

Considérant le plan d'affaires présenté par la SEACFA, pour lequel sont appelés des compléments, qui s'inscrit toutefois dans un process de redynamisation de l'activité de l'aéroport et de diversification des recettes, il est proposé de rénover les salles de façon échelonnée et conditionnée :

Vu le rapport du Président,

2025 : finalisation des salles Soyouz et Mercury (14 k€)

2026 : aménagement des salons Chartoire (176 k€)

2027 : aménagement de la salle Bernstein et de l'espace côté bar conditionné aux résultats de l'activité des années 2025 et 2026 et à la réalisation d'une analyse de la concurrence dédiée au coworking.

Le Président propose aux membres du comité :

- De valider l'aménagement des espaces du 2ème étage dans les conditions de ce calendrier,
- De l'autoriser à négocier et signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical valide les aménagements proposés et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 15 / 2025-06 : Budget Supplémentaire 2025

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté par le Président,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier, notamment son article 1.3.3 ;

Considérant que le Budget Primitif 2025 a été adopté par le Comité Syndical lors de sa séance du 21 février 2025.

Le budget supplémentaire vise à :

- **Matérialiser l'affectation du résultat.**

Le résultat de clôture à l'issue de l'exercice 2024 s'élève à **3 552 938,82 €**. (+52 938,82 € par rapport à ce qui avait été inscrit au BP 2025)

La totalité est conservée en report à nouveau.

Cette affectation figure dans le tableau sur la ligne 002 de la section de fonctionnement.

- **Procéder à des corrections et ajustements induits :**

Section d'Investissement

1. Recettes

001 (rectificatif report 2024)

1 490 719,03 €

1 908 104,03 €

a. Écritures réelle (désinscription d'emprunt)

- 881 385,00 €

b. Écritures d'ordre

- Avances

435 000,00 €

- Amortissements

29 000,00 €

2. Dépenses

1 490 719,03 €

a. Écritures réelles

1 055 719,03 €

- Frais d'études	50 000,00 €
- Autres bâtiments publics	45 743,99 €
- Autre matériel technique	575 000,00 €
- Autres matériels de transport	15 000,00 €
- Autre matériel informatique	10 000,00 €
- Agencements et aménagements de terrains	110 000,00 €
- Constructions	110 162,71 €
- Installations, matériel et outillage techniques	139 812,33 €

b. Écritures d'ordre (gestion des avances) :

435 000,00 €

- Agencements et aménagements de terrains	35 000,00 €
- Constructions	400 000,00 €

Cette ressource supplémentaire permet de ne pas avoir recours à l'emprunt et par conséquent de supprimer la prévision inscrite au budget primitif (- **881 385 €**),

Elle permet de renforcer certains investissements par suite des résultats d'appels d'offres ou de modification de programme (**1 055 719,03 €**). Investissements concernés : demandes d'investissements du délégataire, reliquat de fouilles archéologiques, travaux supplémentaires des NEFs et du 400Hz, ...

Section de fonctionnement

1. Recettes

52 938,82 €

002(correctif du report 2024) :

52 938,82 €

2. Dépenses

52 938,82 €

a. Écritures réelles

23 938,82 €

- Contrats de prestations de services	7 000,00 €
- Honoraires, conseils	14 738,82 €
- Autres	2 200,00 €

b. Écritures d'ordre

29 000,00 €

- Intégration des amortissements	29 000,00 €
----------------------------------	-------------

Le budget supplémentaire est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de **52 938,82 €** et en dépenses et recettes d'investissement pour un montant de **1 490 719,03 €** (en incluant les amortissements et les mouvements d'ordre).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2025, selon la répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement telle que présentée.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 16 / 2025-06 : Décision projet photovoltaïque

Vu la délibération du 2 décembre 2024 approuvant la poursuite du projet de développement du projet photovoltaïque ;

Vu la délibération du 21 février 2025 approuvant la poursuite de l'examen des scénarios possibles ;

Vu l'étude réalisée par le cabinet EY Société d'Avocats pour analyser ces possibilités ;

Sachant qu'une première étape est en cours de réalisation avec les ombrières du parking personnel destinée à l'autoconsommation de l'exploitant ;

Le Président rappelle les trois options aux membres du comité suivant l'annexe en PJ.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité :

- Privilégie le deuxième scénario, avec un engagement avec le Fond OSER et la création d'une SPV et autorise la poursuite des investigations et des études.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 17 / 2025-06 : Validation du compte-rendu du comité de suivi de la DSP du 1 avril 2025

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté par le Président,

Considérant le contexte national et les impacts des réformes en cours de l'aviation civile sur l'économie du contrat de DSP,

Considérant le relevé de décisions du Comité de suivi, soumis aux élus membres et à la SEACFA-VINCI-Airports, ainsi résumé :

Le SMACFA :

- Demande un détail des projections de trafic 2025 ;
- Demande un plan de développement des revenus extra-aéronautiques ;
- Réserve sa réponse à la demande de revoyure à l'étude des éléments et des propositions de la SEACFA ;
- Reste vigilant sur les obligations contractuelles en particulier la recapitalisation, la clause d'insertion et la bonne gestion de la maintenance ;
- Prend acte de l'alerte sur le déficit des missions régaliennes.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical décide, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du Comité de Suivi de la DSP du 1 avril 2025.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 18 / 2025-06 : Compte rendu CAO Rénovation thermique des bâtiments de l'aéroport

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté par le Président du Syndicat Mixte ;

Après en avoir délibéré ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de prendre acte du compte-rendu de la Commission d'Appel d'offres du 13 juin 2025 concernant le marché de travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'aéroport Clermont-Ferrand Auvergne.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 19 / 2025-06 : Prolongation AOT SLICOM

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

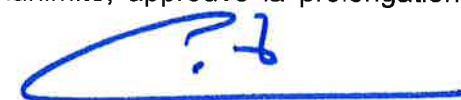
Vu le dossier de SLICOM déposé par l'entremise de la SEACFA le 4 mars 2021, réactualisé sur demande du 13 juillet 2021 et redéposée le 17 avril 2025 ;

Vu le rapport présenté par le Président du Syndicat Mixte ;

Le Président expose au comité Syndical que la demande d'AOT avait déjà été soumise au Comité Syndical du 24 mars 2022 et ajournée faute d'informations, qu'un compte d'exploitation ayant été fourni le 17 avril 2025, l'activité de sous-location s'avère bénéficiaire et le déficit du changement d'activité est résorbé en 2039.

Considérant ces nouvelles informations, le Président propose d'autoriser la prolongation de l'AOT de SLICOM jusqu'en 2041 conformément à la demande.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la prolongation de l'autorisation d'occupation temporaire pour la société SLICOM.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 20 / 2025-06 : Recrutement d'un chargé de développement infrastructures aéroportuaires de Clermont-Ferrand

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi Chargé de développement des infrastructures aéroportuaires de l'Aéroport Clermont-Ferrand/Auvergne correspondant au grade d'ingénieur, en vue de couvrir les besoins du SMACFA.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création de 1 emploi permanent Chargé de développement des infrastructures aéroportuaires de l'Aéroport Clermont-Ferrand/Auvergne correspondant au grade d'ingénieur à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 octobre 2025 :

- Filière : technique,
- Cadre d'emplois : catégorie A,
- Grade : Ingénieur,
- Ancien effectif : 0,
- Nouvel effectif : 1.

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Nature des fonctions : Chargé de développement des infrastructures aéroportuaires de l'Aéroport Clermont-Ferrand/Auvergne.

Niveau de recrutement : Bac+ 5.

Niveau de rémunération : en référence à l'échelle de rémunération correspondant grade de recrutement.

Le tableau des emplois et des effectifs sera donc modifié :

<u>Numéro</u>	<u>Filière</u>	<u>Cadre d'emploi</u>	<u>Grade</u>	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>
<u>001</u>	<u>Administrative</u>	<u>B</u>	<u>Rédacteur</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
<u>002</u>	<u>Technique</u>	<u>A</u>	<u>Ingénieur</u>	<u>0</u>	<u>1</u>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ; les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 938.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

**DÉLIBÉRATION n° 21 / 2025-06 : Délégation de signature de l'avenant à la convention
de mise à disposition du personnel**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant que la convention actuelle entre le Syndicat et le conseil régional permettant la mise à disposition de personnel au profit du Syndicat arrive à échéance au 31 décembre 2025,

Considérant la perspective du recrutement au poste de chargé de développement des infrastructures aéroportuaires d'une part et la préparation de la reconduction de ladite convention d'autre part,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- délègue au président la capacité à négocier et conclure l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel du Conseil Régional pour l'administration du syndicat dans la limite de 3 ETP, d'une durée de 3 ans supplémentaires et du maintien de l'autorisation budgétaire de 220 000 €.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.

Membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin, à 14 heures 30 le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Brice HORTEFEUX**, Président du SMACFA.

Date de la convocation : 27 mai 2025

Membres présents :

Titulaires : Anne BABIAN-LHERMET, Elisabeth BRUSSAT, Jean-Paul CUZIN, Sylvain DURIN, Henri GISSELBRECHT, Brice HORTEFEUX, Yannick LUCOT, Flavien NEUVY, Anne-Marie PICARD, Serge PICHOT.

Suppléants : Jean-Pierre BRENAS, Sylvie DI NALLO, Sébastien DUBOURG, François RAGE.

Absents ou excusés :

Titulaires : Frédéric AGUILERA, Valérie BERNARD, Olivier BIANCHI, Cyril CINEUX, Louis GISCARD D'ESTAING, Sylvie LEGER (pouvoir à Anne BABIAN-LHERMET), Christine MANDON, Thomas WEIBEL

Suppléants : Julien BONY, Stéphanie CARTOUX, Sylvain CASILDAS, Gérald COURTADON, Joël-Michel DERRÉ, Léa DESPRAT, Caroline GUELON, Sylviane KHEMISTI, Valérie LASSALLE, Marie-Anne MARCHIS, Jean-Marc MORVAN, Grégoire VERRIERE, Rémi VEYSSIERE.

Invité(s) : Luc LORNAGE, Adjoint du Payeur régional.

DÉLIBÉRATION n° 22 / 2025-06 : Décision pour la création d'une centrale photovoltaïques en ombrières du parking personnel

Vu le code général des collectivités territoriales ;

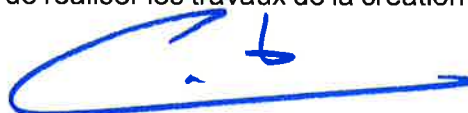
Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant que lors du comité Syndical du 8 mars 2024, le syndicat a validé le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour réaliser les études et de suivre les travaux des ombrières en photovoltaïques du parking personnel,

Considérant qu'à ce titre, une demande de dépôt de raccordement, située sur la parcelle BS153 de la commune de Clermont-Ferrand, est nécessaire et qu'elle requiert une délibération pour la réalisation de l'opération de travaux.

Le Président propose de valider la poursuite en phase travaux de l'opération pour la création d'une centrale photovoltaïque en ombrières d'une puissance de 499 kWc sur le parking personnel de l'aéroport.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la décision de réaliser les travaux de la création d'une centrale photovoltaïque en ombrières.



Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
Clermont-Ferrand Auvergne,
Brice HORTEFEUX.